

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la présidence de Madame Émeline BOURDAT-BRISSEAU, le Maire.

A vingt heures, Madame le Maire ouvre la séance et l'appel.

Présents : Émeline BOURDAT-BRISSEAU, Jean-Marie BAGGIO, Christine HENRY, Benoît-Joseph CHAPUS, Isabelle BOUCHON, Pascal LELEU, Laurence PALLUET, Pierre LEROY-LANSARD, Francis LAPORTE, Stéphanie PEETERS, Olivier BUREAU, Céline LHOMME, Rachel BLIMON

Absents excusés : Delphine SICHÉ, David CALISTO, Fabienne MAURI

Absents : Berty MARIE, Sylvie DAVID, Jérôme LASSALLE

Secrétaire de séance : Laurence PALLUET

Le quorum étant atteint avec 15 membres présents, Madame le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Convention Ecosystème

Mme le Maire souhaite que les enfants de la commune puissent bénéficier du jardin pédagogique sans restriction, en partenariat avec les enseignants.

Afin d'accompagner l'association **Ecosystème, une Terre pour tous** dans son rôle pédagogique auprès des enfants et de l'école de Génissac, une convention a été élaborée entre la commune et l'association. Cette convention est valable pour une année scolaire. (PJ au présent CR)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'intervention.

2. Tarifs de location des salles et règlement intérieur

Une nouvelle grille tarifaire pour la location des salles de la commune a été valorisée, celle-ci tient compte des frais annexes, notamment de chauffage et de nettoyage. (PJ au présent CR)

La location reste gratuite et sans dépôt de caution préalable pour les associations de la commune.

En parallèle à cette grille, un nouveau règlement intérieur est disponible. Il permet de notifier les termes de la location concernant les états des lieux d'entrée et de sortie, la gestion de l'énergie, le nettoyage des locaux, la mise à disposition des équipements ainsi que les bonnes pratiques.

Un bilan qualitatif sera réalisé dans 12 mois pour un réajustement éventuel en fonction de l'usage qui sera fait des locaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau tarifaire et le règlement intérieur.

3. Poste de Secrétaire Générale

Afin de permettre l'embauche de la remplaçante de Mme Labeylie en tant que Secrétaire Générale, la Mairie doit ouvrir un poste d'Attachée Principale Territoriale, titre de la personne choisie pour occuper ce poste.

Mme Sandrine Mari prendra ses fonctions au plus tard le 15/01/2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture du poste d'Attachée Principale Territoriale.

4. Délibération de la CALI sur les statuts

L'affectation de nouveaux statuts au périmètre de CALI a été portée à la connaissance du Conseil Municipal. (PJ au présent CR)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

5. Poste agent technique occasionnel / contrat aidé

La commune souhaite prolonger le contrat saisonnier de l'agent technique occasionnel du 31/10/2022 au 31/01/2023, dans l'attente de pouvoir le basculer vers un contrat aidé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le prolongement de ce contrat saisonnier.

6. Travaux de la mairie

Afin d'utiliser l'accès PMR existant (côté jardin) et d'améliorer l'accueil des administrés, l'accès du public à la Mairie se fera (après travaux) par le jardin paysagé à l'arrière de la bâtisse. A l'intérieur, des travaux d'agencement seront réalisés au rez-de-chaussée du bâtiment. L'entrée côté route de Saint-Quentin sera condamnée.

Certains travaux pourront être réalisés par le service technique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

7. Questions diverses

- Une concertation a eu lieu avec Calibus pour mieux positionner certains arrêts de bus et améliorer ainsi la sécurité des enfants.

Trois arrêts vont donc être modifiés :

- Peyfaure : décalé sur la route de Peyfaure
- Mouniquet : supprimé et recréé aux Vignes Rouges
- Galochet : non matérialisé actuellement, il va l'être. Une autre possibilité plus en sécurité est actuellement à l'étude.

- Motion Lamproie : une motion de soutien à la pêche professionnelle à la lamproie est présentée par Mme le Maire